SÉANCE DU 22 JANVIER 1904.

PRÉSIDENCE DE M. R. ZEILLER.

M. Gagnepain, vice-secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la séance du 8 janvier dernier, dont la rédaction est adoptée.

M. le Président expose qu'à la suite du décès de M. A. Gaillard, conservateur de l'herbier Lloyd à Angers (1), M. le Maire de cette ville avait invité la Société à lui présenter une liste de trois candidats parmi lesquels il aurait à choisir le nouveau titulaire de l'emploi devenu vacant (2). Cette vacance ayant été annoncée dans divers journaux et Revues spéciales, le Conseil d'administration s'est occupé, dans sa dernière réunion, des candidatures qui se sont manifestées, et il a chargé M. l'abbé Hue de rendre compte à la Société du résultat de l'examen approfondi dont ces candidatures ont été l'objet.

M. Hue donne lecture de son Rapport. Après avoir exposé les titres des candidats, qui se sont présentés au nombre de six, M. Hue rappelle que les noms de deux d'entre eux, MM. l'abbé Hy et Gadeceau, figuraient sur la liste arrêtée par le Conseil en 1897, lors de la première nomination à l'emploi créé par le testament de James Lloyd. Ces deux distingués confrères ayant posé de nouveau leur candidature, la Société n'avait aucune raison de se déjuger à leur égard. Le troisième nom, adjoint aux précédents, serait celui de

(1) Voy. le Bulletin, séance du 13 novembre 1903, t. L, p. 513.

(2) Voy. dans le Bulletin, t. XLIV, pp. 25 et 188, l'intervention de la Société dans la nomination du premier conservateur de l'herbier Lloyd.

M. Georges Bouvet, directeur du Jardin botanique d'Angers, auquel on doit de nombreux Mémoires sur la flore de l'Ouest.

En conséquence, la liste composée des noms de MM. Hy, Gadeceau et Bouvet est proposée, au nom du Conseil d'administration, aux suffrages de la Société, et elle est adoptée par l'assemblée à une grande majorité. Elle sera immédiatement notifiée à M. le Maire d'Angers.

M. Gagnepain, vice-secrétaire, donne lecture de la communication suivante :

SUR LA VÉGÉTATION DE QUELQUES SOURCES D'EAU DOUCE SOUS-MARINES DE LA SEINE-INFÉRIEURE ;

par **M. Maurice GOMONT.**

Peu de pays sont aussi connus, au moins des habitants du nord de la France, que la région côtière du département de la Seine-Inférieure, dont les nombreuses stations de bains de mer attirent chaque été une foule de visiteurs. On sait qu'elle se compose d'un vaste plateau connu sous le nom de pays de Caux, se terminant brusquement du côté de la mer par une muraille verticale ou falaise. Le sol de ce plateau est formé, comme son nom l'indique (1), de puissantes assises calcaires que recouvrent des dépôts de limon, de sable et d'argile. Il est, en général, perméable aux eaux pluviales sur une grande épaisseur, aussi les sources y sont-elles rares, surtout le long des côtes, et, pour y suppléer, les habitants sont-ils forcés de recourir à des citernes ou à des puits profonds.

En parcourant le rivage on remarque que ces sources, absentes sur le plateau, apparaissent en revanche nombreuses au niveau supérieur des marées ou au-dessous. Les unes, émergeant au pied même des falaises, sont connues et utilisées depuis longtemps, tandis que les autres, moins accessibles et restant moins longtemps à découvert, sont habituellement peu remarquées. D'après les traditions locales, certaines d'entre elles ne seraient que le

(1) Caux, Causse, du latin *calx*, chaux.